

Paris, le 12 décembre 2011

M. Nils VEAUX
10, rue de Lancry
75010 PARIS

Contrat de Conseil en Recherche de Financement

Entre les soussignés :

<u>Ci-après dénommé "Le client" d'une part</u>	<u>Ci-après dénommé "Le Prestataire" d'autre part</u>
<p>Nom : M. VEAUX Prénom : Nils Adresse : 10, rue de Lancry 75010 PARIS Mobile : 06 60 85 57 43 E-mail : veaux@pleinsens.fr</p>	<p>Nom : REVELLAT Prénom : Evelyne Société : Groupe Advisiale Khépri Finance 129 Bd Pasteur 94360 Bry-sur-Marne Mobile : 06 60 47 71 64 E-mail : erevellat@advisiale.fr</p>
<p><u>KHEPRI FINANCE</u> N° RCS : 498 837 939 RCS Créteil Code NAF/APE 7022 Z Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers Agrément AMF : n° ECCIF056770 ANACOFI-CIF : E001371 Responsabilité Civile Professionnelle Souscrite auprès de CNA Insurance Company Limited Pour un montant de : 2 000 000 € Conseil en Gestion de Patrimoine Pour un montant de : 2 500 000 € Intermédiaire en assurance Numéro de police : FN4448 Adhérent :221655</p>	<p>ORIAS : n° 07 034 134 Démarchage bancaire et financier : n° 2081142652MY Agent immobilier : carte délivrée par la préfecture de CRETEIL n°08-042</p> <p>Garantie Financière Pour un montant de : 50 000 € Conseil en Gestion de Patrimoine Pour un montant de : 115 000 € Intermédiaire en assurance</p> <p>Associé : Advisiale / 20 %</p>

Il a été convenu de ce qui suit :

- Objet de la mission** : Le client confère au prestataire, qui l'accepte, la mission de le conseiller et de l'assister dans ses démarches auprès de tout établissement bancaire ou financier en vue d'obtenir une offre de prêt d'un montant de 357 800 €, destiné à la résidence secondaire. La mission sera considérée comme correctement exécutée par le Prestataire, après acceptation par l'emprunteur de l'offre de prêt émise par l'un des établissements bancaires ou financiers, et le déblocage effectif des fonds, le cas échéant après signature de l'acte authentique notarié lié à l'opération financée.



2. Engagement de chacune des parties :

2.1 Les Client s'engage à :

- fournir dans les meilleurs délais au prestataire toutes les pièces nécessaires à la bonne constitution de son dossier,
- garantir l'exactitude et la conformité des documents et renseignements fournis,
- effectuer une demande d'un montant équivalent au montant indiqué dans le compromis.

2.2 Le Prestataire s'engage à :

- sélectionner l'établissement bancaire ou financier le plus approprié,
- déposer le dossier de demande de prêt dans la semaine suivant sa constitution complète par le client,
- tenir le client informé de ses démarches,
- apporter au Client son assistance jusqu'à la signature de l'acte de prêt définitif.

3. Durée du contrat :

La présente Mission est donnée pour une période de trois (3) mois à compter de sa signature par les Parties. Le contrat prendra fin de plein droit, sans aucune formalité, dès la signature de l'acte de prêt définitif par le Client et l'établissement bancaire ou financier.

4. Rémunération du Prestataire :

Aucune rémunération n'est due au Prestataire si le prêt sollicité n'est pas accordé par l'un des établissements sélectionnés. Le Prestataire percevra une rémunération que si la mission est réalisée conformément à l'article 1 ; cette rémunération est fixée à neuf cent Euros (900,00 €)

5. Divers : Les Parties font élection de domicile à leurs adresses respectives, mentionnées ci-dessus.

Fait à, Paris le,
en deux exemplaires originaux, un pour le Client, un pour le Prestataire.

M. Nils VEAUX



**Evelyne REVELLAT
Société KHEPRI Finance**

